

Droit international et européen des droits de l'Homme (CM + TD)

Contrôle continu et partiel (TD) – examen écrit (1H30) ou oral (contrôle terminal)

Infos pratiques

- > ECTS : 6.0
- > Nombre d'heures : 48.0
- > Langue(s) d'enseignement : Français
- > Période de l'année : Enseignement huitième semestre
- > Méthodes d'enseignement : En présence
- > Forme d'enseignement : Cours magistral et Travaux dirigés
- > Ouvert aux étudiants en échange : Oui
- > Campus : Campus de Nanterre
- > Composante : Droit et science politique

Contact(s)

- > **Sophie Grosbon**
Responsable pédagogique
sgrosbon@parisnanterre.fr

Présentation

Le cours de protection internationale et européenne des droits de l'homme vise à donner aux étudiants une connaissance des aspects juridiques de la protection internationale des droits de l'homme, tout en abordant les débats politiques ou culturels auxquels la matière donne cours. Ouvert à tous types de profils et indispensable dans le cadre de nombreuses formations juridiques, le cours magistral s'appuie nécessairement sur des connaissances fondamentales de droit international public, et les rappelle lorsque cela s'avère nécessaire. Sont présentés de manière dynamique les différents droits protégés, les obligations qui reposent sur les Etats afin de garantir la protection des droits de l'homme, ainsi que les différents titulaires de droits (individus, groupes). Le cours présente également les nombreux systèmes de protection internationale des droits de l'homme mis en place tant au niveau universel que sur le plan régional (en particulier européen, mais aussi américain, africain...) en étudiant leurs différentes institutions, procédures et sources de droit

Évaluation
